



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Calvados (14)
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Affaire suivie par Elise LEGRAND
Tél : +33 2 31 30 64 29
Courriel : elise.legrand@calvados.gouv.fr

Caen, le 30/11/2023

LE PRÉFET DU CALVADOS (14)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté de communes :
CC VAL ES DUNES (n° de SIRET 20006558900018)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 30/11/2023 le montant de 19 584,23 € est attribué au bénéfice de la communauté de communes au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 64 025,84 € pour les dépenses de fonctionnement et à 55 361,05 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il a été retiré 671,00 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Florence BESSY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 30/11/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CC VAL ES DUNES	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC VAL ES DUNES	112 882,43 €	18 517,24 €
dont dépenses d'investissement	50 231,34 €	8 239,95 €
21751 Réseaux de voirie	6 491,59 €	1 064,88 €
21838 Autre matériel informatique	9 712,36 €	1 593,22 €
2188 Autres	24 129,60 €	3 958,22 €
2152 Installations de voirie	4 544,63 €	745,49 €
2317 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	4 879,21 €	800,39 €
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	473,95 €	77,75 €
dont dépenses de fonctionnement	62 651,09 €	10 277,29 €
615231 Voiries	62 651,09 €	10 277,29 €
Budget annexe : OM COLL TRMT-CC VAL ES DUNES	6 504,46 €	1 066,99 €
dont dépenses d'investissement	5 129,71 €	841,48 €
21838 Autre matériel informatique	3 912,90 €	641,87 €
2138 Autres constructions	1 216,81 €	199,61 €
dont dépenses de fonctionnement	1 374,75 €	225,51 €
615231 Voiries	1 374,75 €	225,51 €
TOTAL	119 386,89 €	19 584,23 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 30/11/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC VAL ES DUNES		Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC VAL ES DUNES		671,00 €
dont dépenses de fonctionnement		671,00 €
615221	Bâtiments publics	671,00 €
	Dépense non grevée de TVA	361,00 €
1101-1	CHANGEMENT RESERVOIR RPE2 DEVIS 2023090002 CHANGEMENT RESERVOIR RPE2	361,00 €
	La dépense concerne des frais de maintenance ou de nettoyage	310,00 €
1124-1	NETTOYAGE VITRE 08/2023 - MAISON DE SERVICES FA MD2308054 NETTOYAGE VITRE 08/2023 - MAISON DE SERVICES	35,00 €
1229-1	NETTOYAGE VITRE 09-2023 - MAISON DE SERVICES NETTOYAGE VITRE 09-2023 - MAISON DE SERVICES	35,00 €
1310-1	MAINTENANCE POMPE A CHALEUR RPE2 FA3224 MAINTENANCE POMPE A CHALEUR RPE2	240,00 €
Budget annexe : OM COLL TRMT-CC VAL ES DUNES		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL		671,00 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 30/11/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC VAL ES DUNES	Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal : CC VAL ES DUNES	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : OM COLL TRMT-CC VAL ES DUNES	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 30/11/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CC VAL ES DUNES	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC VAL ES DUNES	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : OM COLL TRMT-CC VAL ES DUNES	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 30/11/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CC VAL ES DUNES	Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC VAL ES DUNES	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : OM COLL TRMT-CC VAL ES DUNES	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €